Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 27 (1919)
Heft: 7

Artikel: Vinet et l'institut de France
Autor: Ritter, Eugène
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-22384

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VINET ET L'INSTITUT DE FRANCE

En 1883, Charles Secrétan a été nommé correspondant de l'Institut de France ; Ernest Naville, en 1865, avait reçu la même distinction, et il a été promu en 1886 au rang d'associé ; en 1890, Edmond de Pressensé a été nommé membre de cet Institut. Mais l'Académie des sciences morales, qui les a choisis tous trois, a laissé de côté Vinet, qu'on peut considérer comme le premier par le mérite, dans ce groupe de penseurs protestants, et elle ne lui a pas accordé un honneur semblable.

Si l'on se demande pourquoi, la réponse est facile : la mort prématurée de Vinet est une explication qui se présente aussitôt à l'esprit. Mais j'ai voulu serrer de plus près ce petit problème, et j'ai vu que pour être nommé correspondant de l'Institut de France, il n'a peut-être manqué à Vinet que quelques mois.

M. Guizot, au tome troisième de ses *Mémoires,* a relaté la fondation (ou la reconstitution) en 1832 et 1833, de l'Académie des sciences morales, qui est une des cinq Académies de l'Institut de France. Elle est formée de cinq Sections : *Philosophie, Histoire, Economie politique, Législation, Morale.* Cette dernière Section, évidemment, était celle qui pouvait jeter les yeux sur Vinet. Chaque Section avait alors huit correspondants [1], élus par l'Académie sur la présentation de la Section.

Les premières nominations de correspondants ont été faites de 1834 à 1837, et la Section de Morale, à cette époque, a réservé trois places pour des Français de province ; les cinq autres étant assignées à des correspondants étrangers.

[1] Chaque section en a douze aujourd'hui.

Je vais énumérer les étrangers sur qui se portèrent les premiers choix :

1. de Fellenberg, pédagogue à Hofwil, élu le 25 janvier 1834 ; † 21 novembre 1844.

2. Chalmers, ministre presbytérien, professeur de philosophie morale à l'Université d'Edimbourg, élu le 25 janvier 1834 ; † 31 mai 1847.

3. Julius, docteur en médecine, élu le 25 janvier 1834 ; † à Hambourg, 1862.

4. de Stassart, président du Sénat de Belgique, élu le 28 janvier 1837 : † à Bruxelles, 1854.

5. de Wessenberg, ecclésiastique et auteur catholique, élu le 9 juin 1837 ; † à Constance, 1860.

On remarque que sur ces cinq choix, on compte trois protestants : deux laïques, Fellenberg et Julius, et un ecclésiastique, Chalmers.

Dans les années 1834 à 1837, lors des premières nominations d'associés et de correspondants étrangers, Alexandre Vinet, toujours modeste et réservé, et qui n'atteignit la quarantaine que dans la dernière de ces années, était presque inconnu à Paris, hors du monde protestant. C'est un article de Sainte-Beuve, dans la *Revue des deux mondes* du 15 septembre 1837, qui commença à faire connaître son nom au grand public français ; il n'y réussit d'ailleurs qu'à moitié.

En 1844, pour la première fois depuis 1834, une place de correspondant étranger devint vacante dans la Section de Morale, par la mort de M. de Fellenberg. Il était Suisse ; on chercha pour le remplacer un de ses compatriotes ; le choix s'arrêta (18 janvier 1845) sur l'abbé Girard, qui était alors dans sa 80me année. On sait que cet homme distingué a eu après sa mort sa statue à Fribourg, comme Vinet a la sienne à Lausanne ; on sait aussi qu'on réimprime de nos

jours les livres de Vinet, tandis qu'on laisse dans l'oubli ceux de l'abbé Girard [1]. Quoi qu'il en soit de leur mérite respectif, je suis assuré que si quelqu'un des amis parisiens de Vinet lui avait offert de parler pour lui, il n'eût pas voulu disputer le pas à un octogénaire.

Vinet mourut le 4 mai 1847. Le 31 du même mois, Chalmers, correspondant étranger de la Section de morale, mourut aussi ; celui qui fut nommé par l'Académie pour le remplacer, se nommait Petitti : c'était un administrateur piémontais. Il eût été naturel que pour remplacer un théologien protestant, on en nommât un autre. Vinet, s'il avait été encore de ce monde, eût été tout désigné. Victor Cousin, qui possédait dans l'Académie des sciences morales une autorité prépondérante, appréciait le mérite de Vinet. Il lui avait offert en 1832 une place de professeur à la Faculté de théologie de Montauban. Un billet de Vinet, trouvé dans les papiers de Cousin [2], établit que quinze ans plus tard, celui-ci a offert à Vinet une situation en France, pour remplacer celle qui lui avait été enlevée à Lausanne, lorsqu'en décembre 1846, il fut destitué en même temps que sept autres professeurs de l'Académie. Il remercie Cousin de sa bonne volonté, dans ce billet sans date, qui se place évidemment dans les derniers mois de sa vie.

En définitive, Vinet, comme son contemporain Channing,

[1] En 1844, l'Académie française avait décerné le grand prix Montyon (6000 francs) à un livre que venait de publier le père Girard : *De l'enseignement régulier de la langue maternelle dans les écoles et dans les familles.*

« Dans ce livre que l'Académie couronne aujourd'hui, disait à ce propos le secrétaire perpétuel M. Villemain, on discerne les principes lumineux du maître ; on entend sa voix persuasive, son accent du cœur, qui rappelle quelque chose de Fénelon ou de Rollin, avec une sorte de liberté moderne et de judicieuse hardiesse. »

[2] Barthélemy Saint-Hilaire, *Victor Cousin, sa vie et sa correspondance.* T. II, p. 441. — Paris, 1895.

s'est très bien passé de titres académiques ; ils étaient tous deux du petit nombre des privilégiés qui sont au-dessus de ces distinctions.

Eugène RITTER.

ARMOIRIES DE COMMUNES VAUDOISES

(Suite.)

AIGLE

Coupé de sable et d'or, à deux aigles éployées de l'un en l'autre. Ce sont des armes parlantes, remontant au XVme siècle d'après le *Dict. hist.* Les deux sceaux les plus anciens (du XVIme siècle) et la carte de Schepf (1578) en fournissent des modèles excellents. Sur le cliché les émaux ont été intervertis ; la 2me édition de l'Armorial de Mandrot donne à tort un coupé d'argent et de sable.

Ces armes sont parfois accompagnées de la devise : *Recta volat cum scientia et justitia.* (Elle [l'aigle] court droit au but avec savoir et justice.)

Sous la domination bernoise (1475 à 1798) les armes de la ville représentent le gouvernement d'Aigle (composé des mandements d'Aigle, d'Ollon, de Bex et des Ormonts).

BAULMES

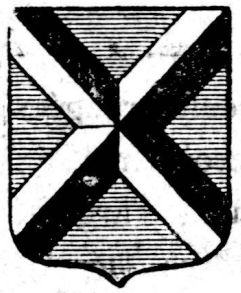

D'azur au sautoir (croix de St-André) de gueules. Le sautoir accosté des lettres B et M figure sur un sceau du XVIIIme siècle ; les armes sur une enseigne de la même époque, celle de l'ancien hôtel de ville « A la Croix de St-André » ; non loin du village s'élève la Roche St-André. Le voisinage